



Bonne année !

Conformément à la tradition, meilleurs vœux à toutes et tous ainsi qu'à vos proches pour cette nouvelle année qui débute. En espérant qu'elle nous apportera collectivement de meilleures conditions que la précédente.

Car 2025 fut pour le moins troublée, tant au plan international que national.

En France, la « valse » des gouvernements et les tergiversations politiques et budgétaires ont engendré craintes et morosité dans la population.

Les retraités (qui nous concernent plus particulièrement à l'UNSA-Retraités) ont subi diverses menaces, notamment sur leur pouvoir d'achat. Suite aux annonces budgétaires de François Bayrou pour 2026 (fin de l'abattement de 10%, gel des pensions et des prestations sociales, hausse de la CSG...entre autres), reprises par certains politiques et économistes largement relayés par les chaînes d'info en continu, nous avons dû démonter leurs argumentaires pour affirmer les réalités concrètes de l'immense majorité des retraités et en particulier des retraitées. Car la situation des femmes retraitées, surtout lorsqu'elles vivent seules, est la plus préoccupante.

Le « Baromètre » initié par l'UNSA-Retraités en 2024 et reconduit en 2025 (*) nous a permis, confortés par divers rapports officiels, de développer nos analyses et nos revendications. L'augmentation du nombre de consultations de notre site « UNSA-Retraités » montre le besoin d'informations et l'intérêt de proposer des analyses claires et étayées.

Le vote du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS) a levé au moins provisoirement un certain nombre de menaces. Pas de gel des pensions ni d'augmentation de la CSG sur les retraites. Et l'absence de vote du budget de l'Etat suspend une éventuelle suppression de l'abattement de 10%. Un répit ? Mais l'impôt supplémentaire touchant les mutuelles et le doublement des franchises médicales concerneront tout le monde, retraités compris.

Il est à craindre que cette année 2026 ressemble fort à la précédente, pleine d'incertitudes au gré des positionnements politiques des uns ou des autres.

Mais pour ce qui concerne notre organisation, 2026 constituera un temps fort de notre réflexion, puisque nous aurons à travailler à l'actualisation de notre projet syndical, dans le cadre de la préparation du VIII^{ème} congrès de l'UNSA Retraités prévu en janvier 2027.

Meilleurs vœux à toutes et tous.

Jean-Louis Girbal
Le 9 janvier 2026

(*) https://retraites.unsa.org/IMG/pdf/4pages_v02_12_25_barometre_2025.pdf

N° 29 janvier 2026

SOMMAIRE

Pouvoir d'achat

Pouvoir d'achat des retraités : Quelle évolution après l'adoption du PLFSS 2026? **P2**

Actualité

Précarité énergétique des retraités : Qu'en est-il en Occitanie ? **P 3**

Société

Femmes retraitées, une situation qui expose à la précarité. **P 4**

Société

Vivre seul avec une « bonne » retraite en Occitanie, ça se passe comment ? **P 5**

Santé

Se soigner en Occitanie, pas si simple pour les retraités. **P 6**

Santé

Projet régional de santé en Occitanie : Un nouvel avenir. **P 7**

Billet d'humeur

Quelle année ! **P8**

Consommation

Soldes et promotions : leurs différences. **P8**



Pouvoir d'achat des retraités : Quelle évolution après l'adoption du PLFSS 2026 ?

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale a finalement été adopté en décembre 2025. La version finale réserve, au bout du compte, de moins mauvaises surprises que les pistes tracées successivement le 15 juillet, par François Bayrou, puis en octobre par Sébastien Lecornu, pouvaient le laisser craindre. Ce PLFSS garantit-il pour autant le pouvoir d'achat des retraités ? Même si c'est le discours affiché par nombre d'analystes économiques, c'est loin d'être le cas. Explications :

Une augmentation des pensions de 0,9%. Oui, mais...

Le PLFSS 2026 n'a introduit aucune dérogation à l'article 161-25 du Code de la Sécurité sociale. La revalorisation des pensions de base et des régimes alignés correspond donc à l'évolution des prix mesurée sur l'exercice de référence : soit +0,9%, qui est très exactement, la progression des prix sur 1 an mesurée fin novembre.

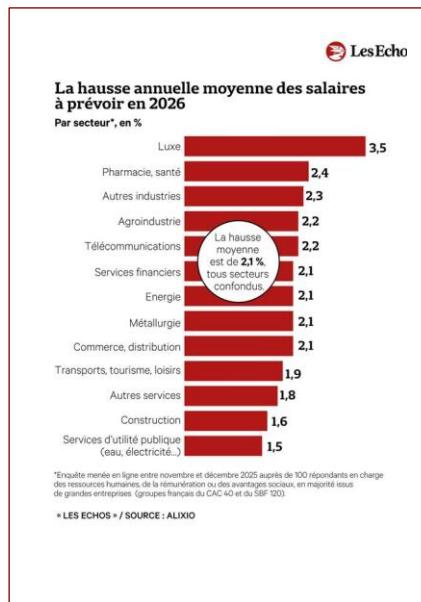
Les analystes se livrent, ici où là, à un calcul simpliste : 0,9% x 1541 € de pension moyenne nette génère une majoration de 14 €.

Sauf que... pour 14,7 millions de retraités relevant du régime général, ce calcul ne fonctionne pas. L'augmentation ne porte que sur la retraite de base ; la complémentaire AGIRC-ARRCO est gelée depuis le 1^{er} novembre faute d'un accord entre les partenaires sociaux gestionnaires du régime obligatoire, suite à l'intransigeance du MEDEF.

« L'augmentation » moyenne de la pension se limitera donc à 7 € pour les femmes et 9 € pour les hommes. Et ce, pour solde de tout compte. En clair, une régression du pouvoir d'achat par rapport à l'évolution des prix.

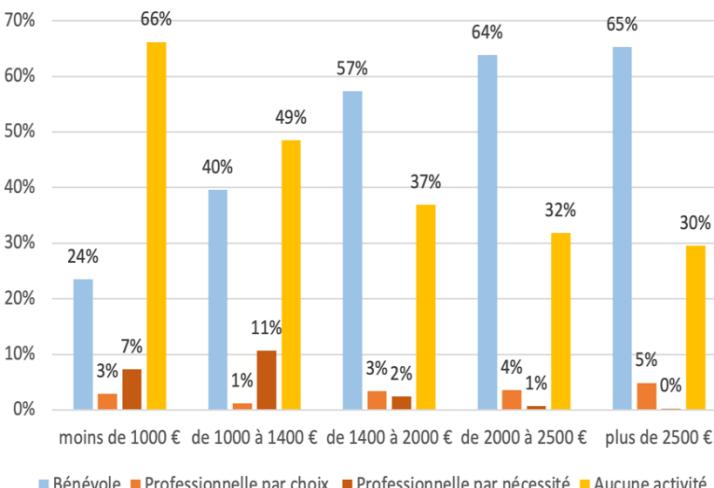
Sauf que... les salaires devraient connaître selon « Les Échos » une augmentation de 2% en 2026 (exception faite de la Fonction Publique, où le gel du point d'indice demeure de rigueur). Donc une régression significative des pensions par rapport aux salaires en 2026.

Au moins échapperons-nous aux remarques acides et non fondées d'Emmanuel Dutreil et autre Fanny Guinochet nous serinant à longueur d'antenne que les pensions progressent plus vite que les salaires.



Ce que dit le Baromètre UNSA des retraités sur l'activité des retraités : Plus de 10% des retraités modestes travaillent par nécessité.

Exercez-vous une activité...



Une mesure régressive passée inaperçue...

Elle n'impacte pas les retraités actuels, mais les actifs qui prendront leur retraite à partir du 1^{er} janvier 2027. Il s'agit de la **modification des règles régissant le cumul emploi-retraite**.

A partir du 1^{er} janvier 2027, pour les retraités de moins de 64 ans (carrières longues, services actifs) tous les salaires gagnés en cumul emploi retraite seront intégralement déduits de la pension.

Pour les personnes entre 64 et 67 ans, la moitié des gains acquis par le cumul emploi retraite seront déduits de la pension au-delà d'un forfait annuel de 7000 € environ (déterminé par décret), et ce, que l'on relève ou non d'une carrière complète. Aucun droit à pension ne sera plus créé par cette seconde carrière.

Ce n'est qu'à partir de 67 ans que l'on pourra cumuler sans limite emploi et retraite et créer de nouveaux droits.

Pour l'UNSA Retraités si la situation des retraités contraints au cumul emploi retraite par nécessité, nombreux chez les retraités modestes, trouverait sa solution dans une majoration importante des minima de pension (Minimum Contributif et Minimum Garanti), il n'en reste pas moins que ce changement de règle déstabilise la transition de l'emploi vers la retraite de certains retraités, particulièrement ceux affectés par des plans sociaux en fin de carrière.

Nous alertons les futurs retraités sur la vigilance nécessaire par rapport à cette évolution.

Et l'abattement fiscal de 10% des retraités ?

Cette mesure dont on ne parle guère en ce moment ne relève pas du PLFSS, mais du Projet de Loi de Finances. Ecartée du fait de l'application de la « Loi spéciale », elle ne devrait guère manquer de surgir dans le paysage politique de fin janvier, avec la réouverture du débat sur le projet de budget.

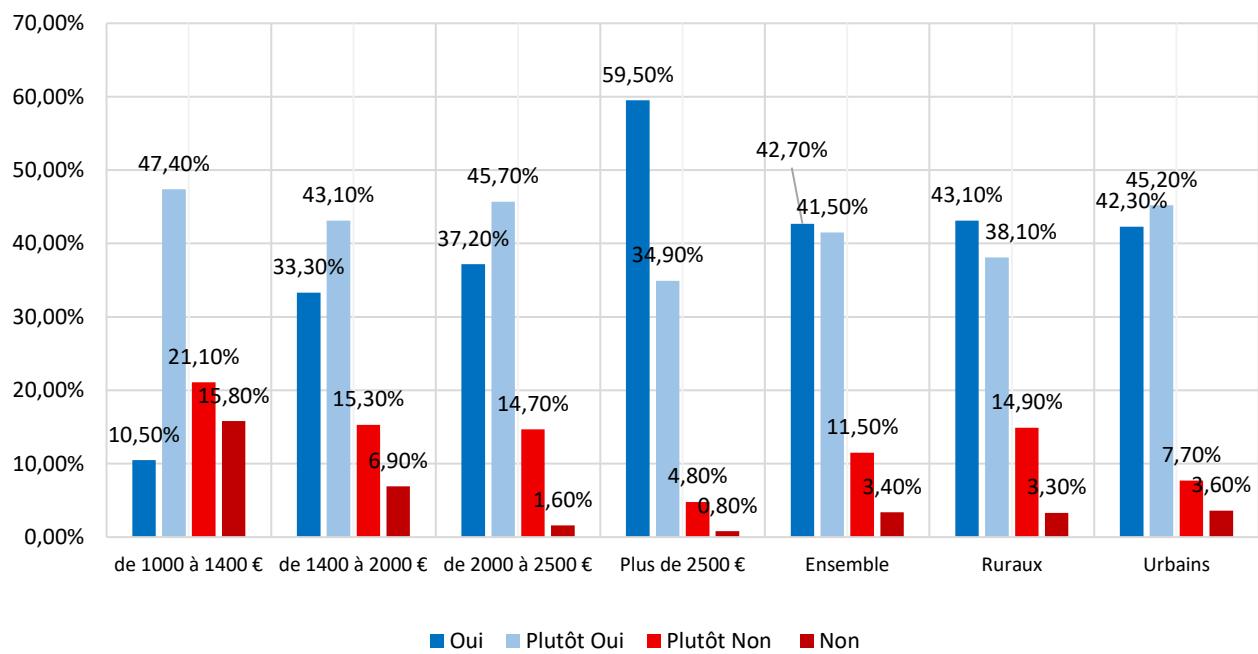
Demeurons vigilants, car le projet initial s'avérait particulièrement pénalisant pour les retraités de la classe moyenne vivant seuls, majoritairement des femmes.

Une bonne raison de continuer à signer la pétition de l'UNSA Retraités contre la suppression de cet abattement, laquelle avoisine les 13 000 signatures : www.change.org/p/non-a-la-suppression-de-l-abattement-fiscal-de-10-sur-les-pensions-et-retraites

Précariété énergétique des retraités : Qu'en est-il en Occitanie ?

Alors qu'une sévère vague de froid a affecté la France début janvier, sans épargner notre région, comment les 350 retraités d'Occitanie qui ont répondu à notre enquête font-ils face aux charges représentées par le chauffage ? Retour sur cet aspect de notre enquête...

Précariété énergétique Estimez vous vos revenus suffisants pour faire face à vos dépenses de chauffage?



Comme en témoigne notre graphique, le sujet est loin d'être anecdotique. 15% des retraités que nous avons interrogés sont confrontés de façon plus ou moins intense à la précarité énergétique.

On se chauffe plus difficilement à la campagne...

18% des ruraux déclarent avoir du mal à se chauffer. En milieu urbain, la proportion se limite à 11%, mais avec une précarité forte pour 3,6% des répondants. (Nous n'avons pas pris en compte la tranche des répondants disposant de moins de 1000 € de pension, trop peu nombreuse pour être exploitable).

Mais plus mal encore quand on est pauvre...

Sans surprise, la précarité énergétique est directement corrélée au niveau de revenus. Elle concerne 37% des personnes disposant d'une pension inférieure à 1400 € et encore 22% des personnes dont la retraite est comprise entre 1400 et 2000 €.

Ce n'est qu'au-delà de 2500 € de pension que le sentiment de précarité énergétique devient marginal.

On notera que la précarité énergétique est plus fortement exprimée chez les retraités de moins de 75 ans que chez les plus âgés.

Globalement, la douceur du climat méridional a une incidence réelle sur les difficultés pour faire face aux dépenses de chauffage, puisque le sentiment de précarité énergétique est de 5 points inférieur à celui relevé dans notre enquête nationale. Mais retenons que le fait d'être propriétaire de son logement, ce qui est le cas de 9 retraités sur 10 parmi les Occitans ayant répondu à notre Baromètre, ne met pas à l'abri des difficultés rencontrées pour se chauffer. Les passoires thermiques sont encore nombreuses dans le parc de logements occupés par les retraités. Le dispositif « MaPrimeRénov », actuellement suspendu, est loin d'avoir tout résolu !

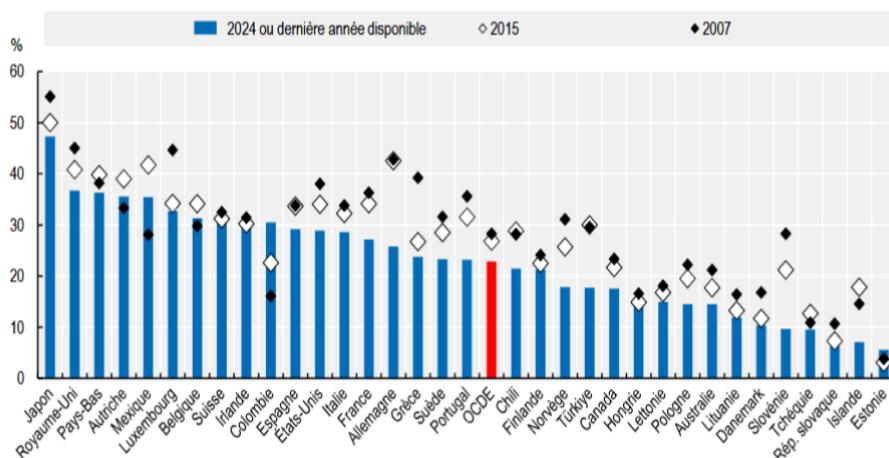
Femmes retraitées, une situation qui expose à la précarité.

Un récent rapport de l'OCDE, le Panorama des pensions 2025, confirme ce que l'UNSA Retraités ne manque pas de dénoncer: notre système de retraite reste marqué par des inégalités profondes.

« Tout le monde ne vit pas la même retraite... » c'est ainsi que nous titrions notre Baromètre des retraités 2024. C'est particulièrement vrai pour les femmes et c'est ce que confirme l'étude de l'OCDE.

Avec 27 % d'écart de pension entre les femmes et les hommes, en prenant en compte les droits de réversion, la France se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE qui affiche 23% d'écart entre les hommes et les femmes. Certains pays parviennent à réduire cet écart à moins de 10 % grâce à une meilleure prise en compte des interruptions de carrière et à des politiques familiales volontaristes. C'est le cas de l'Estonie, de l'Islande, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Tchéquie. Pas spécialement des pays plus développés que la France.

Écart entre la pension moyenne des hommes et celle des femmes, en pourcentage de la pension moyenne des hommes



Un autre enseignement de ce rapport : l'âge moyen de départ à la retraite dans les pays de l'OCDE est de 64.7 ans pour les hommes (pas de précision pour les femmes). En France, il est de 62.4 ans pour les hommes et de 63.1 ans pour les femmes.

Soit un écart 2 ans et 3 mois, bien moindre que celui pointé par les médias qui parlent fréquemment et abusivement de retraite à 67 ans.

Si la situation est aussi dégradée pour les femmes en France, c'est d'une part parce que les différences de salaires perdurent, mais aussi parce qu'elles sont plus exposées que les hommes aux temps partiels imposés. C'est également parce que les droits familiaux ne suffisent pas à compenser les ruptures dues aux maternités et aux interruptions de carrière pour élever les enfants.

Un indice flagrant, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à percevoir le Minimum Contributif.

Au 31 décembre 2024, 31% des retraités relevaient du Minimum Contributif, mais parmi eux 18.4% d'hommes et 42% de femmes (*Source Assurance retraite*). La pension de base servie aux femmes s'élevait à 815 € contre 982 € pour les hommes.

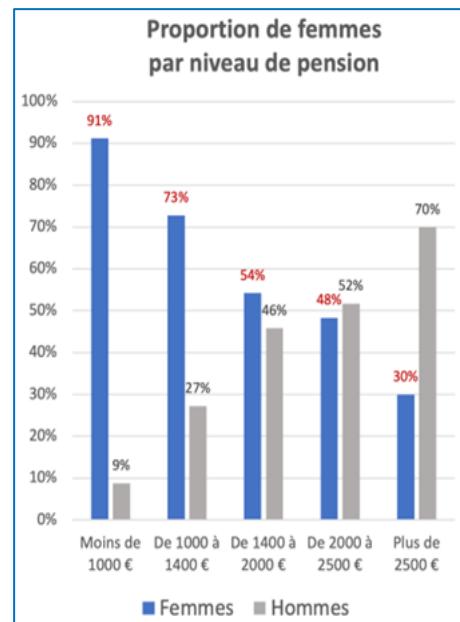
Conclusion, les femmes sont sur-représentées parmi les retraités avec des faibles niveaux de pension.

C'est ce que montre notre baromètre 2025.

Ce que pense l'UNSA Retraités

Pour l'UNSA Retraités, il est urgent de revaloriser les basses pensions, bien au-dessus de l'évolution des prix, afin de permettre aux femmes, particulièrement celles qui vivent seules, de bénéficier de conditions de vie dignes.

Il faut aussi, pour les femmes en activité, lutter contre le temps partiel non choisi, pour l'égalité salariale, et pour des droits familiaux plus protecteurs.



Vivre seul avec une « bonne » retraite en Occitanie, ça se passe comment ?

Il n'est pas dans notre objectif de faire « pleurer » sur cette catégorie de retraités réputée favorisée, celle des personnes disposant de pensions comprises entre 2000 et 2500 €, mais bien de questionner leur ressenti quant aux conditions de vie du quotidien.

Ces retraités sont souvent ciblés par les décideurs comme des « nantis » auxquels il conviendrait de demander des efforts, à commencer par le gel de leur pension. Parmi les 350 retraités d'Occitanie qui ont répondu à notre enquête, nous avons isolé ceux qui vivent seuls en disposant d'une pension relativement « confortable » entre 2000 et 2500 € (à 66% des femmes). Le panel est certes un peu limité, mais les réponses correspondent assez largement à celles recueillies au plan national. Nous les avons donc retenues comme valides.

Une retraite comprise entre 2000 € et 2500 €, certes très supérieure à la moyenne des pensions, est censée mettre à l'abri de la précarité.

Mais qu'en est-il quand les retraités qui en bénéficient vivent seul.e.s ?

- 3,6% déclarent avoir des difficultés à faire face à leurs dépenses alimentaires. C'est très marginal.
- Mais 21% ont du mal à se chauffer.
- 28,6% ont des difficultés pour payer leur loyer ou entretenir leur logement.
- 18% ont du mal à assumer leurs frais de déplacement.
- Quant aux dépenses liées aux loisirs et aux vacances, près de 36 % déclarent avoir des difficultés à se les payer.

On est assez loin de l'image du retraité globe-trotter, arpantant les aéroports de la planète !

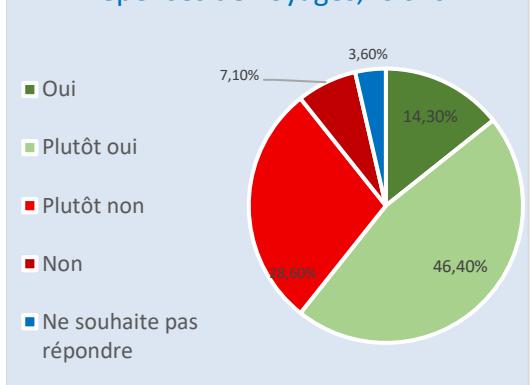
Ce sont pourtant ces retraités qui sont ciblés par la transformation de l'abattement fiscal en abattement forfaitaire à 2000 euros, et en passe de voir leurs impôts sur le revenu augmenter de plus de 10%.

Ils sont plus du quart à être confrontés à une gêne financière réelle pour des dépenses aussi basiques que l'entretien du logement, la charge des loyers, et un sur six éprouve des difficultés à faire face à ses dépenses de déplacements. A répondre au dilemme : choisir entre se chauffer ou entretenir la voiture...

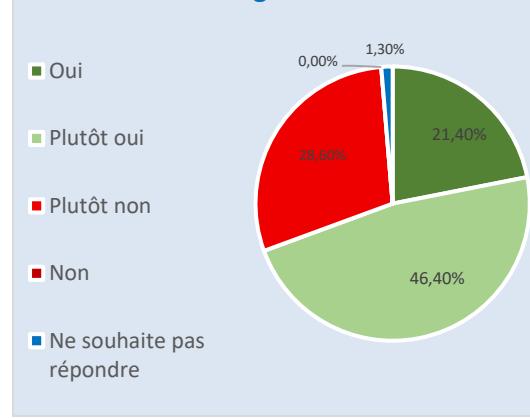
Vivre sa retraite seul, c'est assumer seul les dépenses incompressibles d'un ménage, et donc s'imposer certaines restrictions, au premier rang desquelles voyages et loisirs, parce que le « reste à vivre », une fois les dépenses contraintes assumées, impose des limites à la consommation.

De quoi réviser la notion de « retraité riche » !

Dépenses de voyages, loisirs.



Dépenses de loyer, entretien du logement.



Estimez-vous vos revenus suffisants pour faire face à ces dépenses ?

Données recueillies dans notre enquête Baromètre UNSA des retraités, du 26 septembre au 26 octobre, avec extraction des réponses provenant d'Occitanie (niveau de pension entre 2000 et 2500 €).

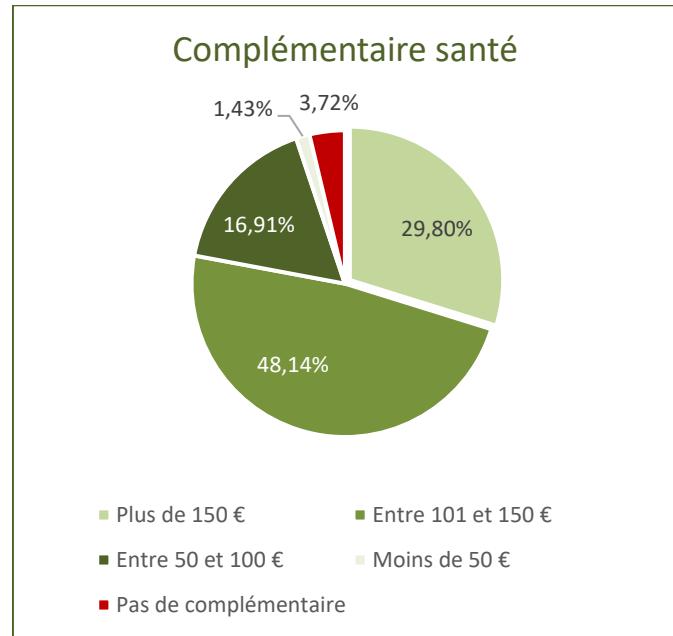
Pour les retraités d'Occitanie, comme d'ailleurs pour l'ensemble des retraités interrogés, les problèmes liés à la santé et à l'autonomie sont une priorité.

Parmi les problèmes les plus graves auxquels sont confrontés les retraités, ceux d'Occitanie répondent à **61% : la situation des Ehpad** et à **45.6% : la difficulté pour accéder à un médecin**.

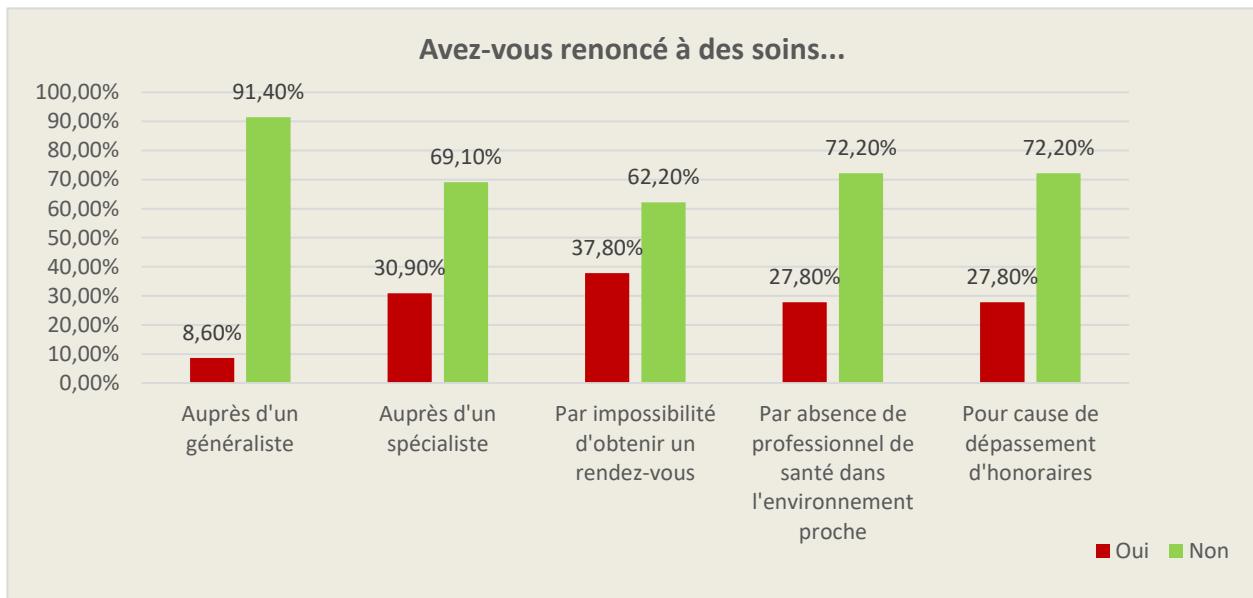
Lorsqu'on leur demande de hiérarchiser les mesures prioritaires pour eux, ils placent d'abord **la lutte contre les déserts médicaux, à 73.6%**. Puis, **le développement de la recherche sur les maladies neuro-dégénératives à 56.7%**.

L'aide au financement des complémentaires santé arrive loin derrière. Seulement un quart des retraités en font une priorité.

Pourtant, les trois-quarts d'entre eux dépensent plus de 100 € par mois pour leurs frais de complémentaires santé et près de 30%, plus de 150 €.



Le renoncement aux soins en Occitanie



Si le renoncement aux soins est très limité concernant les généralistes, 30% des retraités y ont été confrontés lorsqu'il s'agissait de consulter un spécialiste.

Les causes du renoncement sont, pour 38% des répondants, l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous. Pour 28%, c'est parce qu'il n'y a pas de professionnel de santé dans l'environnement proche, et pour la même proportion, c'est à cause des dépassements d'honoraires.

Alors que la moitié de nos répondants résident dans l'Hérault ou la Haute Garonne, départements plutôt bien pourvus en couverture médicale, la problématique des déserts médicaux concernant les médecins spécialistes est une réalité inquiétante.

Il est dommage que le nombre limité de réponses dans les départements les plus ruraux ne permette pas une analyse plus fine, mais cette situation devrait alerter les autorités et l'Agence Régionale de Santé plus particulièrement.

Le Projet Régional de Santé (PRS) d'Occitanie courant sur la période 2023-2028 fait l'objet d'une seconde révision. Cet avenir a pour finalité de renforcer la capacité du système de santé régional pour garantir la continuité des soins mais également d'actualiser les objectifs d'offre de soins en particulier dans le domaine de la cancérologie. C'est ainsi que Didier Jaffre, Directeur Général de l'ARS Occitanie présente cette nouvelle révision du PRS.



Dans une région où la population s'accroît régulièrement, où la proportion de personnes de plus de 75 ans est supérieure de 1,5 point à la moyenne nationale, plusieurs indicateurs sont au rouge pour garantir la permanence et la continuité des soins. Le secteur public est en difficulté pour l'assurer. Les services d'urgence sont exposés à une fragilité accrue. Certains territoires demeurent partiellement couverts par ces services.

Dans ce contexte, l'ARS entend s'appuyer sur les établissements privés qui assurent déjà un rôle crucial dans la permanence des soins.

Évolution des activités de soins

La révision du PRS entraîne une évolution des activités de soins notamment en cancérologie et en psychiatrie. L'objectif est de régulariser les autorisations pour améliorer l'accès aux soins dans les zones sous dotées, afin de garantir une offre minimale de permanence des soins sur chaque territoire.

Plusieurs départements bénéficient d'une amélioration de l'offre de soins, avec des cibles spécifiques pour chaque zone. Le traitement du cancer fait l'objet d'une augmentation de moyens dans l'Aude, l'Aveyron et le Gard.

Des objectifs spécifiques par département.

Chaque département a des objectifs spécifiques pour le traitement du cancer, avec des cibles précises pour chaque modalité. Certains départements bénéficient de mesures plus ciblées, par exemple dans le Tarn, la chirurgie oncologique est orientée vers la chirurgie digestive et viscérale.

Les cibles pour la radiothérapie et les traitements médicamenteux systémiques varient également selon les départements, reflétant les besoins locaux.

Des moyens sont prévus en Lozère pour développer une Unité de Soin de Longue Durée sur deux sites distincts rattachés à un même établissement.

De même, des Services de Soins Médicaux de Réadaptation (SMR) sont prévus dans l'Hérault (Gériatrie) et dans le Gard (Pneumologie).

Notre constat :

En Occitanie, selon notre Baromètre des retraités 2025, sur les 350 retraités qui nous ont répondu, près du tiers ont été confrontés au renoncement aux soins auprès d'un spécialiste. Dans 37 % des cas, c'était à cause de l'impossibilité d'obtenir un rendez-vous, et dans 27% des cas pour cause de dépassement d'honoraires. Des résultats, qui, s'ils n'ont pas valeur de sondage, constituent par le nombre de répondants un signal d'alerte sur une situation critique, d'ailleurs reconnue par le Directeur de l'ARS Occitanie.

Notre avis :

Si l'affichage des intentions montre une volonté d'améliorer l'offre de soins, la situation régionale appelle quelques réserves ! La situation de l'Hôpital Public est critique, et le recours aux établissements privés peut entraîner des dérives si un cahier des charges précis n'est pas défini. Le secteur privé s'intéresse surtout aux soins « rentables ». Pour que la complémentarité fonctionne, il faut jouer avec les mêmes règles.

Les alertes données lors du précédent avenir, concernant les urgences ou l'oncologie dermatologique, sont peu évoquées dans l'actuel avenir. Nous ne disposons même pas d'une cartographie régionale de la couverture des territoires par les services d'urgences.

Les incidences du PLFSS 2026 vont compter ! L'objectif national de dépense d'assurance maladie (ONDAM), qui devait augmenter de 1.6%, est finalement fixé à 3,1%. Malgré l'augmentation, l'effort reste insuffisant pour répondre aux besoins croissants et à l'inflation. Il aurait fallu qu'il augmente de 4% pour arriver à couvrir ces besoins. Les hôpitaux sont déjà endettés (3 Milliards d'euros en 2024). Un ONDAM sous-évalué agravera cette situation.

En Occitanie comme ailleurs, 80 ans après la création de la Sécurité sociale, le service de santé public a besoin de moyens pour remplir sa mission et les intentions affichées dans le PRS risquent d'être altérées par des budgets insuffisants.

Billet d'humeur

Quelle année !?

L'année 2025 est terminée. Ouf ! Tensions et guerres au plan international, incertitudes politiques dans de nombreux pays (dont la France), mutations technologiques et sociales parfois préoccupantes.

Les conflits Russie / Ukraine ou Israël / Gaza, tels de sinistres feuillets, ont occupé l'actualité quotidienne et alimenté d'interminables débats. Le nouveau président des Etats-Unis Donald Trump se montre prêt à tout pour s'affirmer « maître du monde », (bombardements en Iran ou dans les eaux internationales du Golfe du Mexique, visées sur le Groenland ou le Canada, brusque modification des droits de douanes...et menaces envers toute opposition). Les règles internationales et les instances chargées de veiller à leur application (ONU, OMC à titre d'exemple), déjà contournées depuis longtemps, ont été clairement bafouées. Selon les domaines, Etats-Unis, Chine, Russie...ont appliqué allègrement la « loi du plus fort ».

En France, la valse des gouvernements, les tergiversations parlementaires, les incertitudes budgétaires et économiques...incitent à la morosité et développent la défiance dans l'opinion, ce dont bénéficie l'extrême-droite à l'approche des échéances électorales.

Et pour 2026 ? L'intervention militaire américaine au Vénézuela dès le 3 janvier, avec, quoiqu'on pense du personnage et de ses pratiques, le « rapt » du président de ce pays, confirme cette volonté expansionniste, notamment pour s'emparer des ressources pétrolières locales. Les réactions internationales mitigées dénotent une peur évidente pour certains pays de subir des mesures de rétorsion « trumpistes » ; y compris les pays européens, malgré des menaces réitérées sur une éventuelle annexion du Groenland.

Au plan national, les prochaines échéances laissent craindre une ambiance morose, voire tendue. Comme pour de plus en plus de pays d'Europe, le nationalisme se développe en France. Pas toujours en tant qu'idéologie profonde, mais souvent par défiance des autres partis incapables de proposer des perspectives claires dans un contexte international troublé. Le pessimisme, voire la crainte, s'immiscent dans les populations et influent sur les décisions et comportements individuels ; ce que les extrémistes tentent d'utiliser à leurs profits, bien aidés par les chaînes d'info en continu ou les réseaux sociaux qui n'évoquent bien souvent que les « trains qui arrivent en retard »

Une éclaircie dans ce paysage plutôt sombre ? Selon divers sondages, les Français sont plutôt optimistes pour leur avenir personnel et celui de leur entourage proche, même s'ils sont très pessimistes à propos du déclin du pays et du contexte international. Ils demeurent très majoritairement attachés à la liberté et à la démocratie tout en souhaitant un cadre et une garantie de sécurité personnelle, sociale et économique plus stricts. Ils restent très attachés aux services publics, aux principes de solidarité et à notre modèle social, mais soucieux des déficits publics et de l'accroissement de la dette publique. (*)

Il est urgent que les choix politiques et ceux qui les portent affichent des propositions concrètes, étayées par des mesures réalistes, justes et équitables, permettant de dessiner un avenir où chacune et chacun aura une place et un rôle.

En attendant, Bonne Année à toutes et tous. Meilleurs Vœux pour 2026.

Jean-Louis Girbal – 5 janvier 2026

(*) <https://www.franc-tireur.fr/brice-teinturier-sortir-du-catastrophisme>

Consommation Soldes et promotions : leurs différences

Comme chaque année, début janvier marque le début des soldes d'hiver. Cette opération commerciale consiste, comme pour les promotions, en une réduction de prix. Cependant, soldes et promotions n'obéissent pas aux mêmes règles. Feuille de Chou (ADEIC Languedoc-Roussillon) fait le point à ce sujet.



Les soldes.

Elles ont lieu deux fois par an, en été et en hiver, sur une durée de quatre semaines. Les dates de ... par arrêté. Une mention doit figurer sur les produits pour indiquer qu'il s'agit de « soldes ». Elles s'appliquent à l'ensemble des clients. Les commerçants ont interdiction de réapprovisionner les stocks pendant la période concernée. La revente à perte leur est autorisée.

Les promotions.

Elles peuvent se dérouler à tout moment de l'année, sous une double condition : être occasionnelles et de courte durée. Les commerçants ont interdiction d'utiliser le mot « soldes ». Des dénominations telles que « ventes privées », « black Friday » sont acceptées. Les promotions peuvent s'appliquer à l'ensemble des clients ou ne concerner qu'une partie d'entre eux (ex : les abonnés à une newsletter, les titulaires d'une carte de fidélité, les membres d'une association, etc). Les commerçants peuvent se réapprovisionner sur toute la durée de la promotion. Par contre, ils ne peuvent pas revendre à perte sauf exceptions.